



Langues régionales: création d'une agrégation à partir de 2018

Paris, 24 mars 2017 (AFP) -

Une agrégation, le plus prestigieux des concours de l'enseignement, sera créée pour les "langues de France" à partir de 2018, a annoncé le ministère de l'Education dans un communiqué dans la nuit de jeudi.

Plusieurs langues régionales seront proposées en option de cette agrégation: le basque, le breton, le catalan, le corse, le créole, l'occitan-langue d'oc ainsi que le tahitien. Les langues régionales disposaient déjà d'un concours du Capes, d'abord avec le breton en 1986, élargi ensuite à d'autres langues.

Les modalités du nouveau concours sont précisées dans un arrêté paru jeudi au Journal officiel.

Les premiers concours auront lieu à la rentrée 2018, avec les options breton, corse et occitan. L'année suivante ce sera le tour des langues basque et catalane. Les sessions suivantes introduiront le créole et le tahitien, précise le communiqué.

"La création de cette agrégation constitue une avancée majeure dans la reconnaissance des langues régionales", selon le communiqué de la rue de Grenelle. La ministre de l'Education nationale Najat Vallaud-Belkacem "souhaite ainsi soutenir le devenir et le développement des langues et cultures régionales françaises, en garantissant l'excellence de l'enseignement de ces langues".

L'ancien Premier ministre Manuel Valls avait annoncé en juillet 2016 la création d'une agrégation de "langue et culture corses" lors d'un déplacement sur l'île.

ang/fmp/cld/pad

Afp le 24 mars 17 à 11 44.